



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES interne et CAER-CAPES**

**Section : histoire et géographie**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par : M Vincent DUCLERT, IGÉSR, Président du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

## Table des matières

Avertissement.....	3
Introduction.....	3
I -Données statistiques .....	4
II – L'épreuve d'admissibilité de la session 2024 .....	22
1 – Rappel des consignes réglementaires de conception du dossier.....	23
2 – Le RAEP, un écrit personnel, authentique et original. ....	24
3 - Parcours professionnel (deux pages) : le jury attend un regard réflexif et non un <i>curriculum vitae</i> . ....	25
4 - Analyse d'une réalisation pédagogique (six pages) : le cœur du dossier RAEP.....	25
III – L'épreuve épreuve orale d'admission de la session 2024.....	27
1 – Le format de l'épreuve orale. ....	27
2- Les facteurs de réussite.....	28
3 – Retours sur la formulation du sujet et des consignes du dossier.....	30
Conclusion .....	33
ANNEXES :.....	34
Liste des sujets proposés aux candidats en 2024.....	34

# Avertissement

Dans les expressions « candidat », « auteur », il faut entendre « candidat » ou « candidate », « auteur » ou « autrice », etc.

## Introduction

Soucieux d'éclairer les candidats qui ont concouru cette année, le jury propose, par son rapport de la session 2024 des concours internes du CAPES/CAER d'histoire-géographie, d'apporter des conseils à ceux qui prépareront la session 2025. Les candidats pourront se référer à l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation de ces concours.

Le jury est présidé par un inspecteur général de l'éducation, de la recherche et du sport. Il est adossé au directoire des vice-présidents et des secrétaires généraux, et il est composé de 68 membres. Il a prononcé le 26 avril 2024 l'admission à ces concours après avoir évalué, avec rigueur, impartialité et objectivité, les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques des différents candidats. Il s'est fondé sur la lecture des dossiers de RAEP (ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) sanctionnant l'admissibilité, en prenant toutes les précautions pour que soit garantie l'équité de traitement entre les candidats. Comme chaque année, le principe de double-correction des dossiers a été appliqué. Depuis la session 2023, la correction des dossiers RAEP est dématérialisée : ceux-ci devaient désormais être transmis dans l'espace candidat Cyclades. Le candidat doit prendre soin de télécharger la première page normée de son dossier RAEP en respectant les consignes en vigueur.

Les oraux ont eu lieu au lycée des métiers *Oehmichen* de Châlons-en-Champagne, du 22 au 26 avril 2024. Cette année encore, le proviseur, le proviseur-adjoint, la gestionnaire et les agents de cet établissement -en lien avec la Région Grand Est-, les appariteurs ont tout mis en œuvre pour que soient réunies des conditions de travail très satisfaisantes. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés, ainsi que le maire de Châlons-en-Champagne et la municipalité pour leur contribution importante à l'accueil du concours. Le bureau des concours de la Direction générale des ressources humaines et la gestionnaire des concours internes du CAPES/CAER d'histoire-géographie ont accompagné très efficacement le travail du jury qui en est très reconnaissant.

Le nombre de postes ouverts à la session 2024 s'est élevé à 77 au concours interne du CAPES et à 147 au CAER.

Pour cette session 2024, le jury n'a pas pourvu tous les postes au concours interne du CAPES d'histoire-géographie ni au concours de l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER). Il n'a pas choisi de recruter des candidats dont les notes étaient inférieures à 9. L'oral du concours est resté déterminant. Les candidats sont invités à s'y préparer rigoureusement, y compris par leur pratique quotidienne du métier d'enseignant en histoire-géographie qu'ils sont amenés à exercer. Ce métier d'enseignant et ces disciplines enseignées sont essentiels au service public de l'éducation et à la formation civique aux principes démocratiques de la République.

# I -Données statistiques

## L'admissibilité

## L'admissibilité au CAPES interne

### Répartition par sexe après barre

	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
FEMME	414	248	76
HOMME	521	305	63

### Répartition par profession après barre

Profession	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
0117 - Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	18	5	1
2121 - Personnel administratif et technique MEN	7	2	0
3016 - Personnel enseignant titulaire fonction publique	8	2	0
3017 - Personnel enseignant non titulaire fonction publique	10	5	1
3019 - Enseignant non titulaire établissement scolaire étranger	5	4	3
3027 - Personnel de la fonction publique	26	7	0
3028 - Personnel de la fonction territoriale	27	9	0
3035 - Personnel de la fonction hospitalière	5	1	0
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	1	0	0
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	3	3	2
4002 - Maître délégué	7	5	2
5534 - Certifié	11	6	1
5633 - CPE	2	1	1
5701 - Ens.stagiaire 2e deg. col/lyc	4	2	0
5752 - PLP	29	15	5
6153 - Professeur des écoles	67	31	3

### Titres et diplômes requis après barre

Titre ou diplôme requis	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	13	6	0
104 - Doctorat	54	30	8
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	22	11	3
110 - Grade Master	38	26	8
122 - Master MEEF	193	130	34
123 - Autre Master	263	158	47
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	6	4	0
242 - Licence	170	90	14
243 - M1 ou équivalent	95	59	16
258 - Enseignant Titulaire - Ancien Titulaire.	19	6	2
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	20	13	3
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	21	10	4
269 - Contractuel/Anc.Contractuel DEF. Ens Priv	1	0	0
276 - Inscription en M2 ou équivalent	11	8	0
280 - Inscription en M1 ou équivalent	3	1	0
601 - Diplôme d'ingénieur (BAC+5)	3	1	0
706 - Titre classe niveau 6	1	0	0
728 - Diplôme classe niveau 7	2	0	0

### Année de naissance après barre

Année de naissance	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
1959	1	0	0
1962	3	2	0
1964	4	2	1
1965	4	2	0
1966	1	0	0
1967	2	0	0
1968	11	5	2
1969	7	4	0
1970	16	5	0
1971	7	3	0
1972	11	6	2
1973	14	5	2
1974	35	13	3
1975	25	12	1

1976	13	7	3
1977	18	12	2
1978	25	13	3
1979	26	17	4
1980	32	20	5
1981	24	15	5
1982	15	8	2
1983	31	19	8
1984	30	20	6
1985	39	25	9
1986	39	25	13
1987	47	28	8
1988	36	22	8
1989	40	24	6
1990	34	18	8
1991	41	26	3
1992	41	21	5
1993	51	32	5
1994	46	30	7
1995	54	38	6
1996	30	22	5
1997	41	28	4
1998	12	9	2
1999	8	2	0
2000	13	8	0
2001	7	4	0
2002	1	1	1

**Notes totaux min/max après barre**

Matière	Présents				Admissibles			
	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
Dossier RAEP Géo	1.00	13.00	1.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00
Dossier RAEP Histoire	1.00	13.00	1.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00

### Répartition des notes après barre

Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	1 <= note < 2	3	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	1 <= note < 2	3	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	2 <= note < 3	3	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	2 <= note < 3	7	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	3 <= note < 4	10	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	3 <= note < 4	12	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	4 <= note < 5	11	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	4 <= note < 5	24	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	5 <= note < 6	26	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	5 <= note < 6	24	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	6 <= note < 7	26	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	6 <= note < 7	24	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	7 <= note < 8	27	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	7 <= note < 8	38	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	8 <= note < 9	35	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	8 <= note < 9	41	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	9 <= note < 10	23	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	9 <= note < 10	28	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	10 <= note < 11	31	31
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	10 <= note < 11	38	38
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	11 <= note < 12	12	12
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	11 <= note < 12	25	25
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	12 <= note < 13	8	8
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	12 <= note < 13	15	15
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	13 <= note < 14	6	6
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	13 <= note < 14	4	4
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	EI	2	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	EI	1	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	HN	23	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	HN	23	0

### Moyenne épreuve/matière après barre

Matière	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moy. présents	Moy. admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
Dossier RAEP Géographie	401	246	57	7.52	10.81	2.63	1.04

Dossier RAEP Histoire	534	307	82	7.59	10.82	2.75	0.90
-----------------------------	-----	-----	----	------	-------	------	------

**Répartition par académie après barre**

Académie	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
A02 Académie d'Aix-Marseille	39	25	7
A03 Académie de Besançon	10	6	1
A04 Académie de Bordeaux	37	21	6
A06 Académie de Clermont-Ferrand	10	5	1
A07 Académie de Dijon	7	4	1
A08 Académie de Grenoble	34	23	7
A09 Académie de Lille	47	33	5
A10 Académie de Lyon	51	25	6
A11 Académie de Montpellier	29	18	3
A12 Académie de Nancy-Metz	28	14	5
A13 Académie de Poitiers	16	10	2
A14 Académie de Rennes	10	3	0
A15 Académie de Strasbourg	22	17	5
A16 Académie de Toulouse	48	27	9
A17 Académie de Nantes	30	13	3
A18 Académie d'Orléans-Tours	16	11	2
A19 Académie de Reims	19	13	2
A20 Académie d'Amiens	19	12	3
A22 Académie de Limoges	7	4	0
A23 Académie de Nice	22	13	1
A27 Académie de Corse	19	14	3
A28 Académie de La Réunion	46	29	10
A31 Académie de Martinique	18	10	0
A32 Académie de Guadeloupe	21	12	3
A33 Académie de Guyane	16	7	4
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	24	13	3
A41 Académie de Polynésie Française	12	6	4
A42 Académie de Wallis et Futuna	3	3	0
A43 Académie de Mayotte	50	36	11
A70 Académie de Normandie	32	22	4
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	193	104	28

## Répartition par sexe après barre

	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
FEMME	322	251	96
HOMME	418	327	101

## Répartition par profession après barre

Profession	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	45	28	8
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	177	141	46
4002 - Maître délégué	518	409	143

## Titres et diplômes requis après barre

Titre ou diplôme requis	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	6	2	0
104 – Doctorat	34	27	9
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	8	8	3
110 - Grade Master	52	40	16
122 - Master MEEF	163	131	40
123 - Autre Master	231	186	69
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	6	6	2
242 – Licence	108	80	23
243 - M1 ou équivalent	89	72	28
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	9	4	0
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	22	16	4
269 - Contractuel/Anc.Contractuel DEF. Ens Priv	2	1	0
276 - Inscription en M2 ou équivalent	4	2	1
280 - Inscription en M1 ou équivalent	2	2	1
706 - Titre classe niveau 6	2	0	0
728 - Diplôme classe niveau 7`	2	1	1

**Année de naissance après barre**

Année de naissance	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
1933	1	1	1
1959	1	1	0
1963	1	0	0
1964	4	3	1
1966	3	3	0
1967	2	1	1
1968	3	1	1
1969	6	4	2
1970	9	9	4
1971	8	7	2
1972	9	4	1
1973	11	10	4
1974	17	12	1
1975	21	17	7
1976	16	12	2
1977	15	8	5
1978	17	12	4
1979	23	17	8
1980	19	13	4
1981	20	13	6
1982	18	13	4
1983	34	28	10
1984	24	16	5
1985	30	25	9
1986	23	19	8
1987	33	27	5
1988	36	35	11
1989	39	31	11
1990	45	37	17
1991	40	33	13
1992	40	26	7
1993	30	19	4
1994	45	37	10
1995	37	34	13
1996	35	28	11
1997	19	16	3
1998	3	3	1
1999	2	2	1

2000	1	1	0
------	---	---	---

### Notes totaux min/max après barre

Matière	Présents				Admissibles			
	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
Dossier RAEP Géo	2.00	13.00	2.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00
70Dossier RAEP Histoire	1.00	13.00	1.00	13.00	10.00	13.00	10.00	13.00

### Répartition des notes après barre

Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	1 <= note < 2	1	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	2 <= note < 3	1	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	2 <= note < 3	2	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	3 <= note < 4	2	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	3 <= note < 4	8	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	4 <= note < 5	6	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	4 <= note < 5	9	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	5 <= note < 6	18	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	5 <= note < 6	25	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	6 <= note < 7	26	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	6 <= note < 7	33	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	7 <= note < 8	34	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	7 <= note < 8	37	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	8 <= note < 9	44	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	8 <= note < 9	41	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	9 <= note < 10	30	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	9 <= note < 10	27	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	10 <= note < 11	51	51
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	10 <= note < 11	43	43
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	11 <= note < 12	26	26
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	11 <= note < 12	23	23

7045 0369 Dossier RAEP Géographie	12 <= note < 13	15	15
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	12 <= note < 13	19	19
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	13 <= note < 14	5	5
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	13 <= note < 14	15	15
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	EI	1	0
7045 0369 Dossier RAEP Géographie	HN	17	0
7045 0370 Dossier RAEP Histoire	HN	19	0

### Moyenne épreuve/matière après barre

Matière	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moy. présents	Moy admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
Dossier RAEP Géographie	355	276	97	8.45	10.74	2.22	0.91
Dossier RAEP Histoire	385	302	100	8.22	11.06	2.62	1.11

### Répartition par académie après barre

Académie	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
A02 Académie d'Aix-Marseille	28	25	6
A03 Académie de Besançon	12	10	5
A04 Académie de Bordeaux	43	33	15
A06 Académie de Clermont-Ferrand	11	9	6
A07 Académie de Dijon	10	9	7
A08 Académie de Grenoble	18	12	6
A09 Académie de Lille	72	59	19
A10 Académie de Lyon	35	26	10
A11 Académie de Montpellier	23	19	10
A12 Académie de Nancy-Metz	14	12	3
A13 Académie de Poitiers	19	15	4
A14 Académie de Rennes	40	27	6
A15 Académie de Strasbourg	7	6	3
A16 Académie de Toulouse	34	30	8
A17 Académie de Nantes	55	41	15
A18 Académie d'Orléans-Tours	31	23	5
A19 Académie de Reims	14	12	4
A20 Académie d'Amiens	21	16	7

A22 Académie de Limoges	5	4	2
A23 Académie de Nice	18	15	3
A27 Académie de Corse	3	3	0
A28 Académie de La Réunion	6	5	2
A31 Académie de Martinique	4	2	1
A32 Académie de Guadeloupe	3	2	0
A33 Académie de Guyane	2	2	1
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	5	4	2
A41 Académie de Polynésie Française	13	11	3
A70 Académie de Normandie	38	33	10
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	156	113	34

## L'admission

Cette année, le jury n'a pas pourvu tous les postes au concours interne du CAPES d'histoire-géographie ni au concours de l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER). Il n'a pas choisi de recruter des candidats dont les notes étaient inférieures à 9.

## L'admission au CAPES interne

### Répartition par sexe après barre

	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
FEMME	76	70	36
HOMME	63	59	37

### Répartition par profession après barre

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
0117 - Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)	1	0	0

3017 - Personnel enseignant non titulaire fonction publique	1	0	0
3019 - Enseignant non titulaire établissement scolaire étranger	3	3	1
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	2	1	1
4002 - Maître délégué	2	2	1
5534 - Certifié	1	1	0
5633 - CPE	1	1	1
5752 - PLP	5	5	4
6153 - Professeur des écoles	3	2	0
7760 - Maître auxiliaire	4	4	0
7790 - Contractuel 2nd degré	112	107	64
7862 - Assistant d'éducation	4	3	1

### Titres et diplômes requis après barre

Titre ou diplôme requis	Nb. adm issibles	Nb. prés ents	Nb. adm is
104 - Doctorat	8	8	4
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	3	3	2
110 - Grade Master	8	8	5
122 - Master MEEF	34	29	17
123 - Autre Master	47	45	29
242 - Licence	14	13	5
243 - M1 ou équivalent	16	16	8
258 - Enseignant Titulaire - Ancien Titulaire.	2	2	1
261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans	3	2	0
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	4	3	2

### Année de naissance après barre

Année de naissance	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
1964	1	1	0
1968	2	2	1

1972	2	1	0
1973	2	2	2
1974	3	2	0
1975	1	1	1
1976	3	3	0
1977	2	2	0
1978	3	3	1
1979	4	4	3
1980	5	5	2
1981	5	4	3
1982	2	2	1
1983	8	8	2
1984	6	6	3
1985	9	8	2
1986	13	12	8
1987	8	8	6
1988	8	7	4
1989	6	6	3
1990	8	8	7
1991	3	3	2
1992	5	3	1
1993	5	5	2
1994	7	6	4
1995	6	6	6
1996	5	5	5
1997	4	4	2
1998	2	2	2
2002	1	0	0

**Notes totaux min/max après barre**

Matière	Présents				Admis			
	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
Epreuve professionnelle Géo	2.00	19.00	4.00	38.00	8.00	19.00	16.00	38.00
Epreuve professionnelle Histoire	3.00	20.00	6.00	40.00	7.00	20.00	14.00	40.00

### Répartition des notes après barre

Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admis
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	2 <= note < 3	1	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	3 <= note < 4	2	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	3 <= note < 4	2	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	4 <= note < 5	4	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	4 <= note < 5	1	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	5 <= note < 6	6	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	5 <= note < 6	7	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	6 <= note < 7	3	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	6 <= note < 7	7	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	7 <= note < 8	7	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	7 <= note < 8	9	1
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	8 <= note < 9	9	3
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	8 <= note < 9	2	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	9 <= note < 10	5	5
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	9 <= note < 10	4	4
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	10 <= note < 11	7	7
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	10 <= note < 11	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	11 <= note < 12	1	1
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	11 <= note < 12	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	12 <= note < 13	4	4
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	12 <= note < 13	3	3
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	13 <= note < 14	6	6
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	13 <= note < 14	4	4
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	14 <= note < 15	3	3
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	14 <= note < 15	4	4
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	15 <= note < 16	5	5
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	15 <= note < 16	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	16 <= note < 17	5	5
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	17 <= note < 18	3	3
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	17 <= note < 18	1	1
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	18 <= note < 19	4	4
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	18 <= note < 19	1	1
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	19 <= note < 20	1	1
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	19 <= note < 20	1	1
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	= 20	1	1

**Moyenne épreuve/matière après barre**

Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moy présents	Moyenne des admis	Ecart type présents	Ecart type admis
Epreuve professionnelle Géographie	82	76	47	10.32	13.09	4.46	3.19
Epreuve professionnelle Histoire	57	53	26	9.29	12.81	4.23	3.20

**Répartition par académie après barre**

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	7	7	6
A03 Académie de Besançon	1	1	1
A04 Académie de Bordeaux	6	4	2
A06 Académie de Clermont-Ferrand	1	1	0
A07 Académie de Dijon	1	0	0
A08 Académie de Grenoble	7	7	5
A09 Académie de Lille	5	5	3
A10 Académie de Lyon	6	5	2
A11 Académie de Montpellier	3	3	2
A12 Académie de Nancy-Metz	5	5	3
A13 Académie de Poitiers	2	2	2
A15 Académie de Strasbourg	5	5	3
A16 Académie de Toulouse	9	8	8
A17 Académie de Nantes	3	2	1
A18 Académie d'Orléans-Tours	2	2	2
A19 Académie de Reims	2	2	2
A20 Académie d'Amiens	3	3	0
A23 Académie de Nice	1	1	1
A27 Académie de Corse	3	3	1
A28 Académie de La Réunion	10	10	7
A32 Académie de Guadeloupe	3	3	3
A33 Académie de Guyane	4	4	2
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	3	3	0

A41 Académie de Polynésie Française	4	3	2
A43 Académie de Mayotte	11	11	2
A70 Académie de Normandie	4	2	0
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	28	27	13

## L'admission au CAER

### Répartition par sexe après barre

	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
FEMME	96	93	63
HOMME	101	98	71

### Répartition par profession après barre

Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	8	7	5
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	46	44	33
4002 - Maître délégué	143	140	96

### Titres et diplômes requis après barre

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
104 – Doctorat	9	9	7
106 - Diplôme PostSecondaire 5 ANS ou +	3	3	3
110 - Grade Master	16	16	12
122 - Master MEEF	40	38	28
123 - Autre Master	69	68	50
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	2	2	2
242 - Licence	23	22	15

243 - M1 ou équivalent	28	27	14
264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans	4	3	1
276 - Inscription en M2 ou équivalent	1	1	0
280 - Inscription en M1 ou équivalent	1	1	1
728 - Diplôme classe niveau 7	1	1	1

**Année de naissance après barre**

Année de naissance	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
1933	1	1	1
1964	1	1	0
1967	1	1	1
1968	1	1	1
1969	2	2	0
1970	4	4	2
1971	2	2	0
1972	1	1	0
1973	4	4	2
1974	1	1	1
1975	7	7	5
1976	2	2	0
1977	5	5	3
1978	4	2	1
1979	8	8	8
1980	4	4	3
1981	6	6	6
1982	4	4	3
1983	10	10	7
1984	5	5	3
1985	9	9	6
1986	8	8	4
1987	5	5	4
1988	11	11	7
1989	11	10	5
1990	17	17	12
1991	13	12	8
1992	7	7	6
1993	4	4	3
1994	10	10	9

1995	13	12	11
1996	11	10	9
1997	3	3	3
1998	1	1	0
1999	1	1	0

### Notes totaux min/max après barre

Matière	Présents				Admis			
	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
Epreuve professionnelle Géo	1.00	20.00	2.00	40.00	7.00	20.00	14.00	40.00
Epreuve professionnelle Histoire	3.00	20.00	6.00	40.00	7.00	20.00	14.00	40.00

### Répartition des notes après barre

Matière	Notes	Nb. présents	Nb. admis
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	1 <= note < 2	1	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	3 <= note < 4	1	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	3 <= note < 4	1	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	4 <= note < 5	3	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	4 <= note < 5	2	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	5 <= note < 6	2	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	5 <= note < 6	3	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	6 <= note < 7	7	0
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	6 <= note < 7	9	0
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	7 <= note < 8	10	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	7 <= note < 8	7	1
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	8 <= note < 9	14	5
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	8 <= note < 9	11	6
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	9 <= note < 10	4	4
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	9 <= note < 10	6	6
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	10 <= note < 11	10	10

1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	10 <= note < 11	8	8
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	11 <= note < 12	8	8
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	11 <= note < 12	8	8
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	12 <= note < 13	8	8
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	12 <= note < 13	9	9
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	13 <= note < 14	12	12
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	13 <= note < 14	4	4
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	14 <= note < 15	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	14 <= note < 15	6	6
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	15 <= note < 16	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	15 <= note < 16	7	7
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	16 <= note < 17	4	4
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	16 <= note < 17	4	4
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	17 <= note < 18	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	17 <= note < 18	3	3
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	18 <= note < 19	7	7
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	19 <= note < 20	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	19 <= note < 20	1	1
1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	= 20	2	2
1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	= 20	1	1

#### Moyenne épreuve/matière après barre

Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moy présents	Moyenne des admis	Ecart type présents	Ecart type admis
Epreuve professionnelle Géographie	97	94	63	10.22	12.13	3.84	3.07
Epreuve professionnelle Histoire	100	97	71	11.02	12.77	4.10	3.30

#### Répartition par académie après barre

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	6	6	4
A03 Académie de Besançon	5	5	4
A04 Académie de Bordeaux	15	14	9

A06 Académie de Clermont-Ferrand	6	6	6
A07 Académie de Dijon	7	6	2
A08 Académie de Grenoble	6	6	4
A09 Académie de Lille	19	19	11
A10 Académie de Lyon	10	9	5
A11 Académie de Montpellier	10	10	6
A12 Académie de Nancy-Metz	3	3	2
A13 Académie de Poitiers	4	3	1
A14 Académie de Rennes	6	6	6
A15 Académie de Strasbourg	3	3	1
A16 Académie de Toulouse	8	8	7
A17 Académie de Nantes	15	14	10
A18 Académie d'Orléans-Tours	5	5	4
A19 Académie de Reims	4	4	4
A20 Académie d'Amiens	7	7	6
A22 Académie de Limoges	2	2	1
A23 Académie de Nice	3	3	3
A28 Académie de La Réunion	2	2	2
A31 Académie de Martinique	1	1	1
A33 Académie de Guyane	1	1	0
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	2	1	1
A41 Académie de Polynésie Française	3	3	3
A70 Académie de Normandie	10	10	7
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	34	34	24

## II – L'épreuve d'admissibilité de la session 2024

Les modalités de l'épreuve écrite d'admissibilité des concours internes du CAPES et du CAER 2024 sont précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021. L'épreuve consiste en l'examen d'un dossier de RAEP.

Le RAEP (ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) est établi par le candidat. Il s'agit d'un dossier non anonyme. Soumis à une double correction, il est noté de 0 (note éliminatoire) à 20. Nous renvoyons en particulier à l'annexe IV de l'arrêté précité qui en précise les attentes. Les éléments d'analyse de la session 2024 qui suivent conservent toute leur pertinence pour la préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité de la session 2025.

**LA LECTURE ATTENTIVE DU RAPPORT DU JURY EST INDISPENSABLE POUR REpondre AUX ATTENTES DU JURY : À LA SESSION 2024, 7,5 % DES DOSSIERS ONT ÉTÉ DECLARES IRRECEVABLES EN RAISON DU NON-RESPECT DES CONSIGNES RÉGLEMENTAIRES.**

# 1 – Rappel des consignes réglementaires de conception du dossier.

Cette année encore, le jury se réjouit de constater que les consignes matérielles et de présentation ont été respectées par le plus grand nombre de candidats. Pour autant, encore **86 dossiers** (sur 1132 au total) — un chiffre cependant en baisse par rapport à la session précédente — **n'ont pu être retenus car les candidats se sont affranchis des règles rappelées ci-dessous**. Le jury tient donc à rappeler aux candidats que pour que leur dossier soit recevable, il est impératif que :

- la discipline mentionnée par le candidat lors de son inscription corresponde à celle de la séquence effectivement décrite. Un dossier contenant une séquence d'histoire alors qu'il a été déclaré en géographie (ou inversement) est irrecevable : il est alors considéré comme une **erreur d'inscription** ;
- le dossier soit authentifié par le candidat, c'est-à-dire qu'il comporte la **signature** de ce dernier **L'absence de cet élément invalide le dossier qui est alors considéré comme hors norme** ;
- le dossier ne dépasse pas **huit pages** en respectant les normes typographiques (taille des caractères) et de mise en page (marges)<sup>1</sup> et en se limitant strictement à **deux pages pour la première partie et à six pages pour la seconde**. Un dossier dont le nombre de pages excède ces limites et/ou ne respecte pas les règles est irrecevable : il est alors considéré comme **hors norme** ; il est inutile d'introduire un sommaire dans un dossier RAEP ou encore un CV ;
- les **annexes** soient en nombre raisonnable (10 pages maximum sinon le dossier est considéré comme HN) et en lien avec la situation décrite dans les six pages. Les situations d'apprentissage, les objectifs, les progressions, les résultats de la réalisation doivent être mentionnés dans la deuxième partie (= les six pages) du dossier.

**Nous attirons l'attention des futurs candidats sur le fait que les dossiers de candidats portant sur l'enseignement pluridisciplinaire d'histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) ne seront pas acceptés à la session 2025.**

## Annexes : à utiliser avec précaution

« À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury » (arrêté du 25 janvier 2021 annexe IV). C'est pourquoi il convient de se montrer particulièrement vigilant dans leur choix en suivant quelques **principes**.

**Les annexes sont facultatives** et ne constituent pas le cœur de l'évaluation du dossier RAEP. Elles **ont pour but d'illustrer l'analyse proposée par le candidat mais non de la prolonger**. Ces annexes ne doivent pas comporter en leur sein d'analyse ou de commentaire. Leur nombre doit être réduit : les documents « ne sauraient excéder dix pages ». Deux annexes seulement sont acceptées, pour un total maximum de 10 pages. Au-delà de dix pages, le dossier est hors norme.

Sont recevables les éléments suivants, à condition qu'ils soient en lien explicite avec la réalisation pédagogique décrite dans les six pages :

- les travaux réalisés par les élèves (anonymés) et éventuellement évalués par le professeur ;

<sup>1</sup> Ces règles sont précisées dans l'arrêté du 25 janvier 2021 susnommé et auquel nous renvoyons. Le texte devra être dactylographié en Arial 11, interligne simple. Les marges devront respecter ces dimensions : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; pas de retrait en début de paragraphe.

- les supports documentaires (précisément référencés) et les fiches d'activité à destination des élèves. Le cas échéant, le professeur aura soin de traduire en français les travaux en langue étrangère ou régionale.

En l'absence de cette traduction, le dossier sera non recevable et donc considéré comme hors norme.

- les images d'élèves au travail sous réserve du respect du cadre légal (droit à l'image, droit à la propriété intellectuelle...).

En revanche, **une progression détaillée mentionnant les connaissances et les compétences visées, une fiche récapitulative analysant la séquence ou la séance, une bibliographie ou un texte scientifique permettant de faire l'économie d'un développement scientifique ne sont pas prises en compte par le jury.**

**En résumé, il est conseillé de veiller au nombre des documents en annexe et à ce qu'ils soient bien en relation avec la situation professionnelle décrite. La présence d'un extrait du cahier de texte où figure la séance d'enseignement enseigné ou observé, ainsi que celle de documents utilisés en classe correspondent aux préconisations de l'arrêté du 25 janvier 2021.**

## 2 – Le RAEP, un écrit personnel, authentique et original.

Le dossier RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) est un **écrit personnel, vérifiable et clairement organisé**. Le jury a apprécié que les dossiers présentent dans l'ensemble un bon niveau d'expression. Il attend en effet de futurs professeurs qu'ils utilisent les normes typographiques ou la ponctuation à bon escient et évitent les fautes d'orthographe et de grammaire. Certains dossiers comportaient cette année encore des fautes nombreuses qu'une relecture attentive aurait permis d'éliminer.

Le jury invite également à ne pas confondre **la citation** d'un auteur (qui doit être dûment présentée comme telle) et **le plagiat**. La première est légitime et peut s'avérer utile : elle obéit à des règles de présentation claires (citation entre guillemets, coupes signalées par des crochets et points de suspension, référence de l'origine placée en note de bas de page...) ; le second, soit s'attribuer un écrit dont le candidat n'est pas l'auteur, est une imposture qui **conduit systématiquement à la mise à l'écart du dossier et l'attribution de la note de 0/20**. Le plagiat **expose en outre le candidat à des sanctions administratives** : un rapport de plagiat est établi sur chaque situation constatée et un courrier est adressé par la DGRH à chaque candidat concerné dans le cadre d'une procédure contradictoire préalable. À la suite des explications du candidat remises par écrit, le jury apprécie la réponse qu'il convient de donner. Le jury rappelle donc l'interdiction formelle de copier / coller des extraits d'ouvrages ou de sites internet, qu'ils soient scientifiques, didactiques ou pédagogiques. La pratique du plagiat est de toute façon rigoureusement contraire à l'éthique de l'enseignement et à la posture morale de l'enseignement. La sincérité de la démarche exposée dans le dossier est essentielle et structurante puisqu'elle amène le candidat à exposer une activité professionnelle et une séquence pédagogique originales, non formatées ou standardisées.

Le dossier RAEP se décompose en deux parties : deux pages consacrées au parcours professionnel du candidat, six pages d'analyse pédagogique. Il convient de veiller à la mise en page, souvent trop compacte, qui gagnerait à être plus aérée. Pour en faciliter la lecture, il est préférable de bien en faire apparaître les différentes parties (titres...).

### 3 - Parcours professionnel (deux pages) : le jury attend un regard réflexif et non un *curriculum vitae*.

Comme les années précédentes, cette première partie du dossier a parfois été confondue par les candidats avec un *curriculum vitae*. Le jury rappelle que dans cette partie « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.* » (Arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV). On attend donc un regard réflexif sur quelques étapes bien identifiées du parcours du candidat qui lui ont permis d'acquérir ou d'engager l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur d'histoire-géographie.

Le candidat peut librement choisir les expériences qui lui semblent les plus significatives. En veillant à éviter toute emphase et toute présentation téléologique de son parcours, il est invité à produire un récit authentique, sobre et indiquant précisément quelles compétences il a pu développer et à quels degrés.

On attend que le propos soit articulé avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel paru au *Bulletin officiel* du 25 juillet 2013). Si le jury se réjouit que des candidats se réfèrent au référentiel, il constate toutefois que d'autres encore nombreux l'ignorent. Pour autant, un candidat ne doit pas chercher à couvrir artificiellement l'intégralité de celui-ci. Il doit mettre en avant les quelques compétences qu'il a **réellement** développées afin de permettre au jury de mesurer la pertinence de la présentation faite en contextualisant celle-ci.

**S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, il est évidemment nécessaire que la première partie du RAEP fasse état d'une articulation claire avec nos disciplines.** Celle-ci peut prendre appui sur la formation universitaire du candidat qu'il faut faire apparaître succinctement, sur son expérience de la classe sans pour autant procéder à l'énumération fastidieuse des différents postes exercés, sur sa réflexion autour des finalités de l'enseignement de l'histoire et de la géographie... Les possibilités sont multiples.

### 4 - Analyse d'une réalisation pédagogique (six pages) : le cœur du dossier RAEP.

Dans cette seconde partie, « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité [...]. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter* » (arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV).

Comme les années précédentes, le jury rappelle que, dans le RAEP, **l'analyse d'une situation concrète mise en œuvre par le candidat** a une valeur discriminante. Cette partie – en histoire ou en géographie – doit permettre au jury d'appréhender les pratiques professionnelles et la capacité d'analyse et de réflexion du candidat. Les RAEP s'appuyant sur la présentation d'une observation de séance (sans mise en œuvre par le candidat) ou une simple projection de celle-ci ont montré une insuffisante analyse des enjeux pédagogiques et didactiques propres à cette séance. De ce fait, ces RAEP n'ont pas répondu aux attendus de l'épreuve.

Le candidat conserve la liberté de présenter une séquence ou une séance. Toutefois, à la lecture des dossiers, le jury constate que la présentation d'une séance est plus pertinente et le jury recommande ce choix car il permet au candidat de montrer comment il met ses compétences professionnelles au service des élèves. Il convient d'en énoncer clairement le titre ainsi que le niveau dans lequel elle a été menée. Elle doit en tout cas relever soit de l'histoire, soit de la géographie, selon le choix effectué lors de l'inscription, et non d'un autre enseignement, qu'il soit pluridisciplinaire (HGGSP) ou connexe (EMC,

EMI...), au risque de voir le dossier rejeté. Dans le cas d'une proposition concernant le premier degré ou le post-bac, elle doit impérativement faire le lien avec une pratique professionnelle du second degré : contenus essentiels, savoir-faire mis en œuvre, apprentissages des élèves, démarche de l'historien ou du géographe. Une séance présentée en LP devra impérativement proposer une analyse de son contenu en faisant un lien explicite avec les programmes de collège ou de LGT.

Dans cette partie, le jury attend que les candidats aillent au-delà d'une description factuelle d'une situation professionnelle et fassent preuve d'analyse et de recul critique. Les précédents rapports ont clairement exposé les attentes du jury et ces dernières n'ont pas changé. Un candidat pourra donc s'y reporter utilement cette année encore. Ne seront mentionnés ici que quelques points essentiels.

- Le jury rappelle tout d'abord qu'un candidat aux concours internes du CAPES / CAER d'histoire-géographie ne peut négliger la partie scientifique de son dossier. On attend que soient mises en avant et exploitées les notions essentielles et quelques références précises, actualisées et maîtrisées relatives à la situation d'enseignement exposée (repères, événements, acteurs, échelles, etc.). Ces références doivent permettre de faire ressortir les enjeux didactiques et d'orienter ou d'appuyer la mise en œuvre pédagogique décrite ensuite. Ces notions et références méritent d'être exprimées dans une langue claire et accessible, évitant un jargon ou un vocabulaire abscons qui, souvent, vise surtout à masquer les lacunes scientifiques du candidat. La réussite de l'exercice repose dans une large mesure sur la capacité du candidat à tisser un lien explicite articulant les volets scientifique, didactique et pédagogique de son propos, au moyen d'une problématique clairement posée. Le jury n'attend pas un cours d'histoire ou de géographie à destination du jury. Une simple bibliographie ou une liste exhaustive de références ne constituent pas une partie scientifique. L'absence ou la faiblesse de la partie scientifique est rédhibitoire.

- Le jury attend une **analyse didactique et pédagogique** et non le simple récit ou tableau récapitulatif de la situation d'enseignement retenue par le candidat. Les dimensions didactiques demeurent fragiles dans nombre de dossiers : cette dimension doit être obligatoirement travaillée par les candidats. Il est attendu du candidat qu'il formule, éclaire et discute ses choix en termes de savoirs, de savoir-faire (compétences, capacités, ...) et de démarches. De même, on attend que les compétences et/ou capacités disciplinaires soient bien identifiées et travaillées par les élèves. Cela implique leur sélection et leur hiérarchisation. Le jury attend également du candidat qu'il contextualise sa proposition. À la lecture, il doit savoir quelle place la proposition occupe dans la programmation et dans la progression du candidat, à quel niveau de classe et à quels élèves elle s'adresse, dans quel environnement elle se déploie...

Trop de candidats s'abstiennent de présenter ces éléments contextuels sans lesquels aucune analyse ne peut être réalisée. Encore trop peu de candidats justifient leurs choix pédagogiques. Les mises en activité présentées sont parfois trop ou, inversement, pas suffisamment ambitieuses. De même la réflexion sur les supports utilisés mérite souvent d'être précisée. À titre d'exemple, l'usage du manuel, s'il peut être tout à fait pertinent en classe, nécessite ainsi que soient précisés ses objectifs au regard de la démarche pédagogique choisie par le professeur et des supports présents dans l'ouvrage. L'évaluation, trop souvent absente, fait encore rarement l'objet d'une analyse pertinente. Le jury attend des candidats qu'ils montrent de manière explicite la place occupée par les élèves dans la situation proposée : sont-ils mis en activité ? De quelle(s) façon(s) ? Pour quelle(s) raison(s) ? Pour quels résultats ? Avec quelle remédiation ? Quelle prise en compte de la diversité ? ...

Il convient d'éviter une présentation trop formelle de la séquence (ou de la séance), ressemblant à une énumération de compétences vide de sens que les situations d'apprentissage adoptées ne permettent pas de travailler. Trop souvent, les candidats décrivent une séance sans recul et la question du sens des apprentissages semble évacuée.

Le jury attache enfin une grande importance à l'authenticité et au réalisme du propos. Il refuse que des candidats mentionnent par exemple des dispositifs ou des situations d'apprentissage dont ils méconnaissent les tenants et les aboutissants. Il invite chacun à se défier d'une telle approche, bien loin

de la réalité du métier et de l'exercice d'analyse professionnelle auquel il convie les candidats. Les correcteurs, qui sont des praticiens chevronnés, n'attendent pas la conformité à un modèle pédagogique supposé mais la capacité à formuler des choix conscients et à en rendre compte de manière objective, dans l'intérêt des élèves et selon une valorisation intelligente des acquis de l'expérience professionnelle. Une approche réflexive du métier d'enseignant en histoire-géographie est attendue, à partir des cas concrets exposés. Les considérations générales ou trop techniques sont à éviter. La rédaction du RAEP doit être envisagée comme une étape importante et intéressante dans une carrière d'enseignant.

Dans cette perspective, il est recommandé, par exemple de ne pas s'appesantir à l'excès sur la problématique des élèves à besoins particuliers si cela n'a pas de lien avec la situation d'enseignement exposée, ni d'abuser de termes didactiques non maîtrisés par le candidat (tâche complexe, carte mentale, évaluation formatrice, classe puzzle...). Invoquer la classe inversée ou le travail en îlots bonifiés sans en identifier la plus-value pédagogique ne garantit pas l'admissibilité. Enfin, il convient d'être mesuré dans ses propos, d'éviter par exemple certains déterminismes : l'appartenance à un milieu défavorisé ne conduit pas forcément à la difficulté scolaire. Le jury attend du candidat qu'il maîtrise ce dont il parle et qu'il soit capable de faire comprendre le sens des choix qu'il a effectués, ces derniers traduisant à la fois les attentes des programmes et le contexte de la classe.

### III – L'épreuve épreuve orale d'admission de la session 2024

Pour préparer l'épreuve orale de la session 2025, nous invitons les futurs candidats à se reporter aux précédents rapports de jury du CAPES interne / CAER. Les éléments qu'ils indiquent conservent toute leur pertinence.

Les modalités de l'épreuve orale d'admission ont été précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021. Il est important que les candidats en prennent connaissance afin qu'ils ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

#### 1 – Le format de l'épreuve orale.

L'épreuve orale consiste à analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury »<sup>2</sup>. Ce dossier porte sur la discipline (histoire ou géographie) qui n'a pas été choisie par le candidat pour son RAEP. Le CAPES et le CAER étant des concours de recrutement de professeurs de collège et de lycée, le sujet peut concerner n'importe quel niveau d'enseignement, aussi bien du collège, du lycée général que technologique, indépendamment des parcours des candidats. Le niveau d'enseignement est toujours mentionné dans le libellé du sujet. Rappelons ici que les sujets proposés ne portent pas sur l'enseignement de spécialité HGGSP.

Comme le précisait déjà les rapports précédents, « *le candidat dispose de deux heures de préparation pour traiter les consignes figurant sur la première page du dossier proposé par le jury. Il n'a accès à aucune documentation en-dehors du dossier lui-même* ».

L'oral dure une heure au maximum. Chaque candidat dispose d'abord de 15 minutes au maximum pour délivrer son propos. Cette règle, inscrite au *Bulletin officiel*, s'impose à tous. Face aux difficultés de nombreux candidats à gérer convenablement leur temps, le jury s'est parfois vu contraint d'interrompre des exposés trop longs. Il rappelle que la gestion du temps disponible est une compétence professionnelle dont la maîtrise entre fort logiquement en ligne de compte dans l'évaluation à l'oral.

À l'issue de ces 15 minutes, le candidat est invité à un entretien de 45 minutes au maximum avec les membres du jury. Outre la reprise de l'exposé du candidat qui occupe quinze minutes, ce moment de

---

<sup>2</sup> La liste des sujets proposés à la session 2024 est donnée dans l'annexe 1 de ce rapport. Le jury met à disposition des candidats des exemples de sujets des sessions 2022, 2023 et 2024 consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <http://hg.ac-besancon.fr/2022/05/15/capes-interne-hg-sujets-des-epreuves-orales-session-2022/>

l'épreuve est l'occasion pour le jury d'élargir son regard à « *certain aspects de l'expérience professionnelle du candidat* ». Ce dernier est ainsi interrogé sur la discipline non-évaluée dans le sujet d'oral, sur le système éducatif de la République et le rôle de l'enseignant, et sur d'autres enseignements susceptibles d'être assurés par le professeur d'histoire-géographie, notamment l'enseignement moral et civique. Le cas échéant, des liens peuvent être évoqués avec l'enseignement de spécialité HGGSP. Le jury insiste à nouveau sur l'importance de l'épreuve orale : affectée d'un coefficient 2, elle est décisive pour la réussite du projet d'un candidat. Il est donc essentiel de la préparer bien en amont de l'épreuve d'admission.

## 2- Les facteurs de réussite.

Le jury évalue rigoureusement et objectivement les différents candidats, en s'appuyant sur une grille d'évaluation commune à l'ensemble des commissions d'oral et qui est donnée en annexe du présent rapport.

Le large éventail des notes attribuées cette année (de 2/20 à 20/20) montre qu'il reste fidèle à ses principes de bienveillance et d'exigence. Attaché à la qualité du recrutement, il n'hésite pas à sanctionner les prestations trahissant des lacunes scientifiques graves, l'absence de réflexion pédagogique ou même, dans des cas rares, une posture professionnelle inadaptée. Il sait aussi apprécier la maîtrise intellectuelle et les qualités pédagogiques de nombreux candidats auxquels il attribue d'excellentes notes.

Quelques constats régulièrement rappelés restent valables et peuvent inspirer une préparation efficace des prochaines épreuves. Les conseils édictés dans les rapports de jury précédents conservent toute leur pertinence. Par souci de synthèse, le présent document ne met l'accent que sur quatre aspects essentiels.

- **Le jury attend une bonne maîtrise des enjeux et des contenus scientifiques de nos disciplines.**

Les candidats postulent au CAPES et au CAER d'histoire-géographie. Ils ne doivent donc pas être surpris que le jury cherche à évaluer la maîtrise de ces disciplines. Une connaissance satisfaisante des fondements épistémologiques, des notions et des démarches de celles-ci conforte la capacité d'analyse des situations proposées et permet de formuler des choix pédagogiques pertinents. Trop de candidats se contentent de paraphraser les textes scientifiques, sans apport personnel ni approfondissement sur les débats historiographiques/géographiques liés aux enjeux scientifiques du sujet, souvent mal identifiés. Les liens entre textes scientifiques et sujet ne sont pas toujours établis. Le jury rappelle aux candidats que le mot "enjeux" invite à se demander pourquoi on enseigne tel ou tel chapitre/objet d'étude. Cette maîtrise des enjeux et contenus scientifiques doit être perçue dès les premiers moments de l'exposé : elle montre que le candidat sait définir précisément les termes et enjeux du sujet. Ainsi, un sujet enseigner « l'énergie, une ressource à ménager et à mieux utiliser » en classe de 5<sup>e</sup> suppose d'abord de définir la notion de ressource pour réaliser le travail demandé sur le dossier.

Le jury déplore souvent que ne soient pas toujours connus les travaux fondamentaux portant sur les sujets proposés, lesquels sont pourtant des questions enseignées dans les établissements scolaires. L'évocation d'un auteur ou d'un titre d'ouvrage ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas d'une connaissance de son contenu. De même, les imprécisions et la méconnaissance du vocabulaire exposent les candidats à des difficultés sérieuses. Le jury ne peut que s'inquiéter lorsqu'une définition proposée aux élèves (transition, génocide, « Grandes découvertes », maritimisation, mondialisation, migrations, risques, État, monarchie parlementaire, roi absolu, république, loi par exemple) est floue ou erronée. Il n'accepte pas que les repères chronologiques et spatiaux attendus d'élèves ne soient pas maîtrisés (les régimes politiques en France, les grandes périodes de l'histoire, Europe/Union européenne, Royaume-Uni/Grande-Bretagne/Angleterre) de même que la connaissance des événements (la bataille de Waterloo, la crise de 1929 par exemple) ou des acteurs afférents à une période (Napoléon par exemple) ou les espaces (les territoires ultramarins par exemple) concernés par un phénomène géographique (métropolisation, littoralisation les évolutions démographiques par exemple).

Il rappelle donc que la maîtrise des connaissances de base et du vocabulaire de l'histoire et de la géographie sont indispensables à l'exercice du métier et, partant, à l'obtention du concours.

- **Le jury mesure la pertinence de la réflexion didactique et pédagogique.**

Le jury attend du candidat une démarche réflexive et qu'il établisse un lien clair entre la dimension scientifique et la dimension didactique du sujet proposé. Présentant un concours interne, les candidats doivent pouvoir puiser dans leurs expériences professionnelles et faire état de leur réflexion sur leurs pratiques. Dans sa proposition pédagogique, le candidat doit montrer qu'il maîtrise la construction de sa séquence. Il est donc clairement invité à livrer une présentation globale de celle-ci. Dans le même temps le jury lui conseille de préciser son propos en développant au sein de cette dernière un exemple de séance avec sa scénarisation pédagogique, sa réflexion sur les supports pédagogiques retenus, ses choix de travail avec les élèves. Ce que font les élèves doit apparaître dans le propos du professeur. Les examinateurs interrogeront le candidat sur le « comment » et le « pourquoi » des choix indiqués. À cet égard, le jury a pu regretter que certains candidats oublient la double page du manuel scolaire ou aient un regard trop peu critique sur celle-ci, tenant un propos général déconnecté des documents du dossier.

Le jury est indisposé par le recours à des formules dont les implications pratiques ne sont pas maîtrisées et qui dans ce cas pourraient apparaître alors vides de sens (« mettre les élèves en autonomie », « développer l'esprit critique », « différenciation », « carte mentale », « travail distanciel », « classe inversée », « classe puzzle », « évaluation diagnostic », etc.). Convoquer ces expressions et les modalités d'apprentissage auxquelles elles se réfèrent impliquent que le candidat soit bien au clair sur celles-ci.

Le jury regrette que les élèves soient souvent absents du propos. Il rappelle que chaque sujet commence par le verbe « enseigner » et précise le niveau de classe concerné : le libellé et les consignes invitent ainsi clairement à ne pas se réfugier dans l'abstraction mais à articuler la réflexion à des pratiques concrètes de classe. Les prestations les plus convaincantes prennent toutes appui sur la réalité des classes. Dans ce cadre, la réflexion sur l'évaluation des acquis des élèves constitue un élément essentiel du métier de professeur et témoigne de la professionnalisation du candidat.

- **Le jury attend des candidats une prise en compte de la professionnalisation du métier de professeur.**

Il est essentiel que les candidats connaissent le métier auquel ils aspirent. L'envie d'exercer, aussi nécessaire soit-elle, ne suffit pas à le garantir et le jury invite chacun à s'emparer du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013) et à en envisager les implications. Il attend ainsi que le candidat ne limite pas son regard aux classes dont il a la responsabilité mais qu'il ait conscience de son appartenance à une institution, dont il doit connaître les grandes règles de fonctionnement, les évolutions et les valeurs. De même il attend une maîtrise des programmes de tous les niveaux de nos disciplines enseignées et pas uniquement de ceux auxquels le candidat a été amené à enseigner.

Il importe par exemple que les candidats soient en mesure d'expliquer comment l'histoire-géographie contribue aux enseignements d'HGGSP, de défense, d'histoire des arts, d'Éducation au développement durable ou d'Éducation aux Médias et à l'Information (ÉMI). Il importe qu'il connaisse le rôle qu'ils peuvent jouer comme professeurs d'histoire-géographie dans l'accompagnement personnalisé, les parcours éducatifs, « devoirs faits », etc. Le jury valorise les prestations qui font émerger le sens et la cohérence de cette contribution de nos disciplines à ces enseignements ou dispositifs. Il attend également que le candidat partage ses réflexions sur la place de l'élève dans le système éducatif ou sur le rôle de l'évaluation. De même les exigences et les modalités des examens auxquels contribuent nos disciplines (DNB, baccalauréat) doivent être maîtrisées et doivent pouvoir être explicitées par le candidat. Les ressources ne manquent pas pour s'orienter dans ces différents domaines. On ne citera ici que la page dédiée à nos disciplines sur [eduscol.education.fr](https://eduscol.education.fr) (<https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie>).

Le jury évalue également la connaissance et l'adhésion des candidats aux principes, aux valeurs et à la profondeur historique du système éducatif et de la République française, et leur capacité à les comprendre, à les faire vivre et les transmettre. Il ne peut se contenter d'allusions ou de périphrases qui, le plus souvent, dissimulent une fragilité inquiétante. Il ne sert ainsi à rien d'invoquer la devise républicaine si les valeurs énoncées ne sont pas appropriées ni, par exemple, distinguées des principes : les examinateurs attendent que les candidats en définissent les contenus et qu'ils aient réfléchi aux manières dont un enseignant peut les faire vivre et les faire partager au quotidien. Les enjeux et les principes d'écriture des programmes d'enseignement moral et civique (portés par les professeurs d'histoire-géographie au collège et qui leur sont fréquemment confiés au lycée) et la posture professionnelle font ainsi l'objet d'une attention particulière. Le jury peut d'ailleurs être amené à interroger des situations concrètes afin de juger l'application de notions qui peuvent être connues d'un point de vue théorique.

Le jury peut interroger les candidats sur le cadre réglementaire de la communication numérique et de l'utilisation du numérique en classe (connaissance du cadre RGPD, certification des compétences numériques des élèves, droits et limites de la liberté d'expression numérique dans le cadre de la classe...)

- **Le jury attend des candidats une posture professionnelle adaptée.**

Les candidats aspirent à rejoindre un corps de la fonction publique et se préparent à devenir le visage de l'État aussi bien que des professeurs de la République. À ce titre, ils doivent se montrer exemplaires et volontaires. Le jury apprécie que, dans leur grande majorité, les candidats aient une claire conscience des enjeux et ont adopté une attitude adaptée, à la fois dynamique et professionnelle.

Le jury rappelle l'importance du respect des règles élémentaires de bienséance : les candidats sont tenus de s'exprimer, de se vêtir et de se tenir convenablement. Il est de même préférable d'éviter les facilités de langage (« hop », « voilà », « OK », « du coup », etc.). Les tentatives pour établir une fausse familiarité avec les examinateurs ne peuvent naturellement que desservir le candidat. Le jury regrette des attitudes inadaptées telles le candidat s'asseyant sur le bureau devant le jury, le candidat l'interpellant (« il y a un piège dans votre question ? ») ou le candidat montrant du doigt un membre du jury en sortant de la salle d'interrogation. **Le jury attend une posture de professeur qui est en responsabilité d'élèves.**

L'honnêteté intellectuelle interdit enfin de citer des références (ouvrages, auteurs, sites...) ou des pratiques pédagogiques non connues. Il est particulièrement inopportun de vouloir duper le jury à l'aide de noms prestigieux lâchés au détour d'une phrase alors que quelques questions suffisent à vérifier la connaissance d'un ouvrage, d'un auteur...

D'une manière générale, le jury invite chaque candidat à adopter un comportement témoignant de sa déontologie professionnelle. Il apprécie l'attention portée aux élèves et à la valorisation de leur travail.

### **3 – Retours sur la formulation du sujet et des consignes du dossier.**

Au cours de la session 2024, des sujets variés ont été proposés aux candidats tant en histoire qu'en géographie : le lecteur en trouvera la liste au terme du rapport.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur **la formulation des sujets**. Le plus souvent, l'intitulé couvre un thème ou sous-thème du programme. Toutefois, d'autres formulations sont possibles. Les candidats doivent donc envisager ce type de sujet qui mobilise le triptyque scientifique, didactique et pédagogique.

Le jury a constaté que les consignes du sujet permettent aux candidats de structurer leur exposé. Globalement la gestion du temps a été maîtrisée. Toutefois, le traitement des trois questions doit être plus équilibré. Si le jury a pu constater que la troisième partie — relative au commentaire de la production liée à la pratique de la classe — reste encore traitée de façon trop rapide par certains candidats, il y a indéniablement une meilleure prise en compte de ce temps par rapport aux sessions précédentes.

Le jury attend la compréhension au sens large du terme « enjeux du sujet ». Il ne s'agit pas d'aborder uniquement des enjeux scientifiques et didactiques, mais aussi de prendre en compte des dimensions sociales et culturelles de certaines questions. Elles donnent toute sa pertinence à l'enseignement de nos disciplines. Une longue paraphrase des extraits des textes scientifiques dessert le candidat, le jury attend davantage une mise en relation des documents scientifiques avec les différentes composantes du dossier (extrait de programmes, ressources pour faire la classe, double page de manuel...).

Concernant la seconde question, il est apparu souvent plus pertinent de présenter globalement un découpage en séances du sujet traité, puis de développer plus particulièrement une séance afin de pouvoir insister sur les choix pédagogiques et les raisons qui les motivent. Le candidat peut avec la séance entrer dans un niveau fin plus fin d'analyse qui permettra au jury de comprendre clairement la mise au travail des élèves (compétences ou capacités travaillées, démarches d'apprentissage employées, temps passé sur les différents moments etc.) en fonction des objectifs énoncés. C'est à cette condition que le candidat pourra véritablement avoir une approche critique des documents de la double page du manuel, sur lesquels certains candidats ne sont pas parvenus à porter un regard distancié.

La remarque précédente s'applique à la troisième question. La production qui est présentée n'est pas un modèle : la critique qui en est faite est un élément essentiel. Cette production doit être mise en perspective de façon explicite selon les choix d'objectifs faits par le candidat. Cela nécessite de consacrer suffisamment de temps à cette dernière question.

Enfin, le candidat, dès sa préparation, doit avoir à l'esprit que l'entretien est un élément essentiel de l'oral. Il doit rester réactif pour être en mesure d'engager un dialogue constructif avec le jury.

- **Quelles attentes ? quels écueils ?**

La réussite de l'exercice suppose un entraînement en amont, reposant sur une pratique professionnelle réfléchie. Pour y aider, le présent rapport indique ci-dessous les attentes et écueils.

- 1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de classe concerné.***

Le jury cherche à savoir si le candidat maîtrise les aspects scientifiques du sujet, s'il comprend les raisons pour lesquelles il est enseigné et s'il sait définir pour des élèves des objectifs cohérents articulant programmes, état de la science et réalités de classe.

Le jury attend donc que le candidat possède des connaissances solides. La culture générale ne suffit pas à convaincre : un bon candidat doit mobiliser des notions, des références historiographiques et des problématiques que seule la maîtrise du sujet permet d'identifier. Ces éléments doivent être perçus dès les premiers temps de l'exposé. Ainsi, on ne saurait trop conseiller aux candidats de veiller à définir clairement les termes du sujet qui lui sont proposés : le cas échéant, il est donc attendu un éclaircissement des mots clefs (qui montrent la maîtrise des notions enseignées dans le secondaire), une clarification des éventuelles bornes chronologiques (qui montre la réflexion du candidat sur la périodisation), une délimitation spatiale du sujet. Un sujet sur « enseigner les territoires ultramarins : une problématique spécifique » invitait à connaître les différents statuts de ces territoires et savoir les expliciter. Par ailleurs, un sujet sur « enseigner les sociétés face aux risques » invitait d'une part à bien définir les notions de risques, aléas, vulnérabilité, catastrophe et d'autre part à appréhender la complexité des relations entre les sociétés et leur environnement dans un contexte de changement global.

Le terme « enjeux » ne porte pas uniquement sur l'aspect scientifique du sujet. Le jury attend également que le candidat réfléchisse au sens de l'inscription du sujet dans le programme.

Le candidat doit enfin entendre le terme « objectifs » comme l'ensemble des connaissances et compétences qu'il entend faire acquérir aux élèves en traitant la question en classe. Il est libre de les définir : ces derniers dépendent en effet de l'état de la science et des programmes mais aussi, dans une large mesure, du contexte dans lequel il enseigne. Il est donc opportun que le candidat prenne par exemple en considération l'âge des élèves dans son propos et situe la place du thème dans le parcours

de l'élève (la question a-t-elle déjà été traitée en amont ? le sera-t-elle en aval ? jusqu'où aller avec le niveau de classe concerné ?).

**2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel proposé.**

Il s'agit d'abord de présenter un découpage en séances du sujet qui prenne en compte les enjeux et les objectifs identifiés dans la première question. Le séquençage présenté n'aura en effet de sens que s'il est mis en rapport avec les éléments apportés par le candidat dans sa première partie. Comme expliqué précédemment, il est conseillé aux candidats de mettre la focale sur une séance en particulier au cours de leur présentation.

Les candidats doivent ensuite expliquer de quelle façon ils utiliseraient l'extrait de manuel. Ils sont libres d'utiliser l'ensemble de ce dernier ou de ne recourir qu'à quelques éléments seulement (un document, une activité, etc.). Le candidat doit saisir l'occasion de faire la démonstration de sa capacité à porter un regard distancié sur un outil de base du professeur et à l'utiliser pour servir ses objectifs. Le jury attendra systématiquement une justification du choix effectué. Il s'agit en effet de mesurer la capacité de recul réflexif du candidat. Le jury n'attend pas que le candidat évalue le manuel mais qu'il explique le plus précisément possible sa façon de l'utiliser en classe avec les élèves. Il attend l'expression claire de choix pour mettre en œuvre concrètement la question (quel(s) document(s) ? quel(s) questionnement(s) ? quelle(s) aide(s) éventuelle(s) ? quelle insertion dans la séance / séquence ? etc.) et leur justification.

Cela suppose que les élèves soient présents dans le propos du candidat. Il importe donc de décrire et d'expliquer la mise en activité des élèves, le degré d'autonomie qui leur est laissé, ce qu'ils ont appris *in fine*.

**3. Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.**

Le dossier comporte une production liée à la pratique de la classe. Le jury attend un regard professionnel sur une (ou des) question(s) soulevée(s) par la production proposée. Celle de l'évaluation, au cœur des pratiques professionnelles, sera systématiquement convoquée et le candidat doit s'y préparer soigneusement.

D'autres aspects pourront s'y ajouter (différenciation pédagogique, travail à la maison, enseignement des faits religieux, histoire des arts, travail sur le récit, interdisciplinarité, usages du numérique, préparation orale du DNB...). Le jury n'attend pas un propos exhaustif et le candidat ne doit pas chercher à tout dire : il lui revient d'identifier quelques aspects qui font sens, de les présenter au jury et d'en indiquer la logique, l'intérêt et les limites...

Le jury attend que le candidat dépasse un commentaire neutre et abstrait. Il invite explicitement le candidat à critiquer la production au regard du contexte dans lequel elle est mise en œuvre et des enjeux soulevés dans la première partie. Il cherche de cette façon à mesurer la capacité d'analyse des candidats.

**• Une épreuve étroitement articulée à la conception des cours.**

Le jury a souhaité que ces consignes rapprochent les candidats des gestes professionnels quotidiens. Leur libellé renvoie directement aux logiques présidant à la conception des cours tout au long de l'année. La construction rigoureuse et la mise en œuvre réfléchie des cours au quotidien demeurent ainsi la préparation la plus efficace aux concours internes du CAPES et du CAER. Le candidat qui, pour préparer ses séquences, actualisera ses connaissances scientifiques tout au long de l'année, réfléchira à la transposition didactique la mieux adaptée et s'efforcera de proposer des activités pertinentes à ses

élèves, s'assurera ainsi la meilleure préparation possible et sera en mesure de répondre aux attentes du jury.

## Conclusion

Le CAPES interne et le CAER sont destinés à des candidats assumant des obligations professionnelles. Les candidats peuvent compter sur la bienveillance du jury, qui met tout en œuvre pour que chacun puisse faire valoir ses compétences sereinement et soit évalué avec impartialité.

Le jury veille scrupuleusement à garantir la qualité du recrutement des futurs professeurs d'histoire-géographie, selon la réglementation en vigueur et les principes définissant le cadre républicain du service public et national de l'éducation. Cela suppose donc des candidats de la constance et de la rigueur dans leur préparation, le choix de valoriser intelligemment leurs acquis professionnels, et une compréhension de l'éthique et de la pratique du métier de professeur.

Ce rapport, comme les précédents auxquels il renvoie, permet de prendre la mesure des attentes du jury et apporte les éclairages indispensables à la réussite des candidats. Il appartient à chacun de s'en saisir pour répondre au mieux aux conditions d'un concours à la fois exigeant et accessible. Nous invitons chaque candidat à lire et méditer ce rapport sur lequel le jury a porté toute son attention.

Le jury adresse ses encouragements aux néo-candidats et recommande aux candidats non-admissibles ou non-admis de ne pas se décourager. À compter de cette session, l'avis des commissions d'oral peut être communiqué aux candidats à leur demande. Mais la condition indispensable à une bonne préparation réside dans la lecture et l'assimilation du rapport de cette session et des précédents.

Florence BOUTELOUP (IA-IPR), Delphine DESBROSSE (secrétaire générale adjointe), Loïc FOURNIER (secrétaire général adjoint), Sylvain GLAND (secrétaire général), David ROOU (IA-IPR), Séverine VERCELLI (IA-IPR).

Vincent DUCLERT (IGÉSR, président).

## ANNEXES :

### Liste des sujets proposés aux candidats en 2024

#### Sujets d'histoire :

- Enseigner [1944-1947 refonder la République, redéfinir la démocratie](#) en classe de 3e
- Enseigner [Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique](#) en classe de cinquième
- Enseigner [L'Europe bouleversée par la Révolution française \(1789-1815\) avec le sujet d'étude les puissances européennes contre Napoléon](#) en 1ère technologique
- Enseigner [L'impact de la crise de 1929 déséquilibres économiques et sociaux »](#) en classe de Terminale générale

#### Sujets de géographie :

- Enseigner [le tourisme et ses espaces](#) en classe de 4ème
- Enseigner [Les territoires ultra-marins une problématique spécifique](#) en classe de troisième
- Enseigner [Mers et océans vecteurs essentiels de la mondialisation](#) en classe de Terminale Générale
- Enseigner [Les sociétés face aux risques](#) en classe de seconde

Afin que les candidats puissent préparer l'épreuve orale du concours, le jury met à disposition des candidats des exemples de sujets d'oral des sessions 2022, 2023 et 2024. Ils sont [consultables et téléchargeables en ligne](#) sur le site histoire-géographie de l'académie de Besançon.

Ils sont également accessibles depuis ce QrCode :

